

Capitale du Champagne

EPERNAY



Habitat



Paysage



Commerce



Déplacements



Tourisme

EPERNAY

Centre-Ville

du futur

Charte de la concertation dans le cadre de la
démarche « Epernay Centre-Ville du futur »

www.epernaycentreville.fr

Préambule de la charte

La présente charte entend promouvoir l'information et la participation de toute personne dans le cadre de la démarche « Epernay Centre-Ville du futur ». Cette dernière répond à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants dans le cœur de ville sparnacien et conforter le rôle moteur du cœur de ville dans le développement du territoire, qui dépasse le simple périmètre communal.

La participation du public est un élément incontournable de l'élaboration des décisions qui viendront à être prises dans le cadre de la démarche. Elle nécessite pour cela la mise en place de supports de communication et d'instances de concertation spécifiques.

La présente charte – inspirée de la Charte de la Participation du Public du Ministère de la Transition écologique et solidaire – énonce les valeurs et principes définissant le socle d'un processus participatif vertueux. C'est pourquoi elle s'adresse à l'ensemble des acteurs concernés par le projet « Epernay Centre-Ville du futur » : porteur de la démarche (Ville d'Epernay), acteurs locaux (commerçants, associations, acteurs économiques...) et grand public (habitants et usagers). L'adhésion à la présente charte vaut mise en œuvre des valeurs et principes qu'elle contient.

Article 1 : un cadre clair et partagé visant à favoriser l'information et la participation du public

Alinéa 1 : Les principes d'un cadre clair et partagé visant à favoriser l'information et la participation du public

Afin de permettre la meilleure compréhension et appropriation de la démarche, les outils de communication et dispositifs de concertation devront permettre l'information et l'expression sur :

- **La nature de la démarche**

La nature de la démarche, ses enjeux, ainsi que les besoins auxquels la démarche répond seront clairement présentés.

- **Le décisionnaire**

Le porteur du projet, en l'occurrence, la Ville d'Epernay, sera clairement identifié, ainsi que ses responsabilités dans le cadre de la présente démarche.

- **L'objet de la démarche**

La ou les questions à débattre seront clairement explicitées, aussi bien dans les supports de communication qu'au sein des instances de concertation.

- **Le rôle de la participation du public dans le processus décisionnel**

Les dispositifs de concertation prévus permettront aux publics d'apporter leur expertise d'usage afin d'enrichir les études en cours et aider le décisionnaire final, en l'occurrence la Ville d'Epernay. Ils aideront aussi à constituer une stratégie globale et identifier les actions à porter afin de pérenniser et accroître le dynamisme de notre cœur de ville.

- **L'information du public**

Le public a accès à une information complète, transparente, sincère, pertinente et intelligible, tout au long de la démarche.

- **La reconnaissance des savoirs et de l'expertise**

Les participants reconnaissent mutuellement et respectent :

- les expertises réalisées par le porteur de la démarche ou des équipes missionnées dans le cadre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- les savoirs des participants et leur expertise d'usage ;
- les expertises complémentaires à celles réalisées par le porteur de la démarche.

- **Le tiers garantissant le processus participatif**

Pour renforcer la qualité du dialogue et la confiance entre les participants, le porteur de projet fait appel à

un tiers garantissant le processus participatif. Ce dispositif répond à un objectif de neutralité et d'impartialité sur la conduite du processus participatif.

Le tiers garant produira des comptes rendus ou bilans témoignant de la façon dont s'est déroulée la participation et relevant les points de convergence et de divergence issus des échanges. Ce bilan est remis à la Ville d'Epernay au titre des éléments préparatoires à son choix final. Les comptes rendus et bilans feront l'objet d'une diffusion large auprès du public par le biais du site internet www.epernaycentreville.fr.

▪ **La robustesse de la décision**

Le respect des valeurs et principes de la Charte dans l'élaboration de la décision contribue à améliorer la légitimité et la robustesse de la décision prise au terme de ce processus décisionnel.

▪ **La continuité de la participation**

La participation du public intervient suffisamment en amont et tout au long de l'élaboration de la démarche. Au minimum, un retour régulier vers les citoyens est prévu au cours de la mise en œuvre du projet via le site internet spécifique à la démarche, www.epernaycentreville.fr.

Alinéa 2 : Les dispositifs de concertation et outils de communication prévus dans le cadre de la présente démarche

La Ville d'Epernay met en place un certain nombre d'outils de communication et dispositifs de concertation listés ci-dessous afin de permettre l'information, l'appropriation de la démarche et l'expression des différents publics.

Outils d'information :

- Un **site internet spécifique à la démarche « Epernay Centre-ville du futur »**, permettant d'informer le grand public de l'avancement de la démarche, de mobiliser en amont de temps de concertation et d'accéder à divers documents (études, comptes-rendus...), accessible à l'adresse suivante : www.epernaycentreville.fr.
- **Des affiches** informant de la tenue des temps de concertation.

Dispositifs de concertation :

- La tenue d'un **séminaire à destination des commerçants sparnaciens**, visant à alimenter le diagnostic et à identifier les enjeux relatifs à l'activité commerciale en centre-ville ;
- L'organisation de « **prismes du réel** », actions de concertation thématiques (commerce, habitat, déplacements) permettant d'enrichir et d'affiner le diagnostic à l'aide de l'expertise d'usage des habitants et usagers du centre-ville. Pour chacune de ces instances de concertation, une campagne de communication (affichage puis inscription via un formulaire sur le site dédié à la démarche) sera réalisée afin de constituer un panel de 30 personnes représentatif de la population sparnacienne (par tranche d'âge et lieu d'habitation).
- La mise en place d'une **plateforme participative au sein du site www.epernaycentreville.fr**, où le grand public pourra poser des questions et faire des remarques. Le site comprendra également une **cartographie numérique participative** où les participants pourront épingler leur avis, remarques et suggestions.

- L'organisation d'une **réunion publique** permettant de présenter au grand public une vision finalisée du diagnostic et des enjeux identifiés.

Article 2 : une participation du public qui doit s'inscrire dans un état d'esprit constructif

- **L'état d'esprit**

Chaque participant se doit d'agir dans un esprit d'écoute, de bienveillance, de respect, d'ouverture, de sincérité, de loyauté.

- **L'acceptation des divergences**

Les divergences de points de vue sont respectées comme un élément susceptible d'améliorer la qualité de la démarche.

- **L'implication des participants**

Avoir un débat de qualité suppose que ses participants s'approprient le sujet, argumentent leurs positions, prennent en compte l'intérêt collectif de la démarche, et aient une attitude constructive dans la façon de le discuter.

Article 3 : une participation du public qui recherche et facilite la mobilisation de tous

- **L'inclusion**

La participation du public inclut tous les publics concernés, à travers une démarche pro-active pour associer les publics les moins disponibles ou les moins enclins à participer.

- **La diversité**

La diversité des publics garantit une plus grande qualité des débats et d'aide à la décision pour la Ville d'Epernay.

- **L'égalité**

La participation du public garantit aux participants l'égalité de l'accès à l'information, à la parole, et à l'écoute.

- **L'équivalence du traitement des points de vue exprimés**

Il est porté une égale attention à la parole de chacun et les arguments avancés ne sont jugés que sur leur pertinence propre.